

Déclaration de Québec sur le numérique

Québec (Québec) | 5-10 juillet 2018

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Québec, du 5 au 10 juillet 2018,

RAPPELANT le plan de la présidence 2017-2019 de l'APF, intitulé « Stratégie de la Francophonie numérique : le rôle des parlementaires », qui vise à stimuler les efforts de l'APF dans le domaine du numérique et à renforcer ses partenariats avec les autres entités de la Francophonie ;

SOULIGNANT les travaux du Réseau des femmes parlementaires de la Francophonie sur l'égalité du numérique, qui visent à déterminer comment outiller les femmes en vue de leur autonomisation grâce au numérique ;

PRENANT EN COMPTE les travaux de la Commission politique sur la gouvernance du numérique, qui portent les bonnes pratiques d'une intégration des outils numériques aux principes de gouvernance d'État et sur la cybersécurité ;

CONSIDÉRANT les travaux de la Commission de la coopération et du développement sur l'accès au numérique, qui s'intéressent à l'utilisation des technologies numériques au profit d'une agriculture durable et à l'impact du numérique sur l'emploi ;

RECONNAISSANT les travaux de la Commission des affaires parlementaires sur la démocratie numérique, ainsi que le suivi des orientations du programme de modernisation des parlements par le biais des technologies de l'information et des communications (programme Numérique APF);

PRENANT EN CONSIDÉRATION les travaux de la Commission d'éducation, de la communication et des affaires culturelles sur la diffusion numérique, centrés sur les pratiques de l'enseignement à distance et les impacts du numérique dans le domaine de l'enseignement supérieur ainsi que sur l'utilisation des outils numériques dans les écoles ;

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie,

RÉAFFIRME l'importance des organisations multilatérales pour la prise en charge des enjeux globaux et l'identification de solutions adaptées aux intérêts de tous ;

RÉAFFIRME l'intérêt des technologies numérique et de l'intelligence artificielle pour maximiser l'efficacité du multilatéralisme tout en remédiant à certaines de ses contraintes en matière d'éducation et de formation de la jeunesse ;

S'ENGAGE à poursuivre le travail amorcé dans la mise en œuvre du « Stratégie de la Francophonie numérique : le rôle des parlementaires » et en rendra compte à la Session d'Abidjan en juillet 2019 ;

RAPPELLE sa volonté de collaborer avec les autres entités de la Francophonie et organisations internationales afin de maximiser la compréhension, l'accès et l'utilisation des nouvelles technologies pour les citoyennes et citoyens ainsi que pour les parlementaires et leurs institutions dans l'espace francophone ;

DEMANDE aux gouvernements et aux États de la Francophonie de renforcer leurs efforts afin d'investir dans le développement des infrastructures nécessaires aux technologies du numérique et dans la mise à niveau des cadres réglementaires entourant l'utilisation de ces technologies.